

Chiffres du Mois de Novembre 2017 (source DARES)

Catégorie	Nombre	% un mois	% 3 mois	% un an
A+B+C+D+E	6 270 200	-0.3%	-1.5%	+0.7%
A	3 454 100	-0.8%	-2.4%	-0.1%
B	755 300	+2.2%	-1.1	+4.2%
C	1 402 000	+0.6%	+4.5%	+9.2%
B+C	2 157 300	+1.2%	+2.5%	+7.4%
A+B+C	5 611 400	-0.1%	-0.6%	+2.6%
D	268 200	-1.3%	-10.0%	-20.7%
E	390 600	-2.2%	-7.6%	-7.7%
Seniors ABC	1 399 800	+0.3%	+1.1%	+5.5%
Jeunes ABC	733 600	-0.8%	-4.2%	-1.6%

Nombre de demandeurs d'emploi indemnisés

Au 30 septembre 2017, on comptabilisait 3 184 100 demandeurs d'emploi indemnisés, soit -1,5% sur un mois.

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 84,4% des personnes indemnisées en septembre 2017. (-1.5 % sur un mois. +1.4 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation en Assurance chômage diminue de 18,0 % sur un mois et de 21,7% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) augmente de 0,9% sur un mois et diminue de 16,8% sur un an. (Source Pôle Emploi)

42 % des chômeurs inscrits à Pôle emploi sont indemnisés par l'assurance chômage (Décompte CGT)

L'emploi dans la fonction publique

Fin 2016, la fonction publique emploie 5,67 millions de salariés y compris les bénéficiaires de contrats aidés, soit 20 400 de plus qu'un an auparavant (+0,4 %). Les effectifs augmentent davantage hors contrats aidés (+0,5 %), car ces derniers se replient dans les trois versants (-8 400, soit -4,3 %). En équivalent temps plein, le volume annuel de travail y compris contrats aidés augmente de 0,2 %, à peine moins qu'en 2015 (+0,3 %), et atteint 5,30 millions (source INSEE)

Catégorie A : Elle comprend les personnes sans emploi tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat.

Catégorie B : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie C : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie D : Elle comprend les personnes sans emploi, qui ne sont pas immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeurs d'emploi en formation, en maladie, en stage), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Catégorie E : Elle comprend les personnes pourvues d'un emploi, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (les bénéficiaires de contrats aidés)

